

# IREPS

Guadeloupe  
Saint-Martin  
Saint-Barthélemy



© Al PacMan

2023  
Guide d'accueil des stagiaires

Toute l'équipe de l'Ireps reste disponible pour proposer à chacun d'entre vous la formation dont il a besoin.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de la formation à laquelle vous vous êtes inscrit :

1. Présentation de l'organisme de formation Ireps
2. L'offre de formation « catalogue »
3. Notre engagement qualité
4. Le référent formateur
5. Les méthodes et moyens pédagogiques
6. Les moyens techniques
7. La fiche d'information logistique stagiaire
8. Annexes : le règlement intérieur applicable aux stagiaires

# 1. L'ORGANISME DE FORMATION

L'Ireps : une vision globale et positive de la santé

La santé est perçue comme "une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie."

L'Ireps fonde son action sur une approche globale et positive de la santé, orientée vers le bien-être physique, mental et social des personnes :

- Prise en compte de la globalité des personnes sans normaliser les comportements
- Intégration des facteurs individuels et environnementaux qui influencent la santé
- Valorisation des savoir-faire et des compétences
- Démarche participative...

L'ensemble de ces valeurs repose sur la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, texte majeur de l'Organisation mondiale de la santé, de 1986.

## **L'activité de formation**

Une des activités de l'Instance d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) est de renforcer les compétences des acteurs de la santé et de l'éducatif en Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy et contribuer à la formation initiale des futurs professionnels de ces champs.

La majorité des formations de l'IREPS Guadeloupe est gratuite. Le coût pédagogique de ces formations est pris en charge par les financeurs de l'Ireps tels que ARS, MILDECA, Santé Publique France, DJSCS.

## **Pour les formations payantes**

L'Ireps Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy est exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4 du code général des impôts. Les tarifs des formations sont donc indiqués en euros nets à payer. Les tarifs des formations payantes comprennent la formation et la documentation pédagogique remise aux participants. Sont exclus les frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Toute annulation devra être signalée par écrit. Jusqu'à 10 jours calendaires avant le 1er jour de formation, les annulations ne donneront pas lieu à facturation. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, sauf sur présentation d'un justificatif médical, avec possibilité toutefois d'inscrire une autre personne en remplacement.

## 2. L'OFFRE DE FORMATION

Les formations proposées sont recentrées sur les fondamentaux de l'éducation pour la santé : les valeurs, les concepts, la démarche, les outils, la qualité. Elles visent toutes à contribuer au renforcement des compétences des acteurs sur 4 dimensions :

- l'analyse du contexte
- la relation éducative
- la méthodologie de projet/ évaluation
- l'animation de groupe

L'Ireps propose une palette de services de formations et d'appui structurée comme suit :

Des formations sur le socle de compétences de base en méthodologie de projet en éducation pour la santé avec une progression dans l'acquisition des connaissances :

- Concepts en promotion de la santé,
- Concevoir un projet,
- Atelier d'écriture de projet en éducation pour la santé,
- Évaluer une action,
- Techniques d'animation de groupe,
- Auto-évaluation de la qualité des actions en EPS,
- Bases de données en Santé Publique (OSCARS).

Des formations autour de thématiques prioritaires de la région avec une approche populationnelle sur des problèmes identifiés dans les politiques régionales de santé mais également sur des thématiques émergentes des formations qui couvrent tous les âges de la vie.

Se référer au catalogue des formations de l'Ireps disponible en téléchargement sur le site : [www.ireps.gp](http://www.ireps.gp)

### 3. NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

L'Ireps vise à répondre à l'ensemble des critères qualité suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

De plus l'Ireps est également organisme agréé par l'Agence DPC et peut valider les formations suivies par des professionnels de santé qui doivent valider un Développement professionnel continu (DPC)

Les modalités prévoient une évaluation des connaissances et des apprentissages en lien avec les référentiels de formation. Les modalités prévoient également une évaluation des compétences développées par la formation et leur application en situation professionnelle. Les évaluations permettent de décrire l'évolution continue dans l'acquisition des connaissances entre l'entrée et la sortie de la formation.

Les modalités d'évaluation sont communiquées auprès des acteurs de la formation.

Une attestation de formation, reprenant les objectifs de la formation, les noms des formateurs/intervenants et le nombre d'heures suivies, est remise à l'issue de celle-ci.

## **4. LES MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Pour favoriser l'appropriation de la démarche, notre processus de formation est fondé sur la construction participative des savoirs en articulant :

- Des apports méthodologiques
- Des échanges de pratiques entre les participants
- Des mises en perspectives professionnelles en interrogeant les freins et les leviers pour agir
- Une plateforme de ressources numérique est mise à disposition des stagiaires.

## **5. LE RÉFÉRENT DU PÔLE FORMATION**

Manon GAGLIARDI, est la formatrice responsable du pôle formation. Elle est diplômée en Sciences de l'Éducation, parcours Promotion et Éducation pour la Santé. Son parcours professionnel comprend une expérience dans un laboratoire de santé publique ainsi que la coordination de projets de prévention par les pairs à l'Université. Elle a aussi été chargée de TD en Master PES, responsable de séjour adapté et formatrice Premier Secours en Santé Mentale. Manon GAGLIARDI conçoit, anime ou coanime et évalue l'ensemble des formations proposées et compose l'équipe de formateurs adaptée à chaque formation.

Mail : [formations@ireps.gp](mailto:formations@ireps.gp)

Tèl : 0590410924

## **6. LES MOYENS TECHNIQUES**

La salle de formation de l'Ireps est équipée du matériel suivant :

- Tables et chaises pour 12 participants
- Paperboard et feutres

- Vidéoprojecteur VGA
- WI-FI visiteur

## **7. LA FICHE D'INFORMATION LOGISTIQUE DU STAGIAIRE**

Pour tout renseignement, merci de se rapprocher de  
Mme Angie THÉODORE

Assistante chargée des formations Mail : [formations@ireps.gp](mailto:formations@ireps.gp)

6, résidence Casse - Rue Daniel Beuperthuy - 97100, Basse Terre Tél. : 05  
90 41 09 24

Les formations de l'Ireps se déroulent toutes, sauf avis contraire, à  
l'antenne située à Jarry : 10 quartier Sisyphe Fond Bois neuf Voie verte,  
ZAC de Houelbourg - 97122 Baie- Mahault

# IREPS

Guadeloupe  
Saint-Martin  
Saint-Barthélemy



[www.ireps.gp](http://www.ireps.gp)

